

Le suivi des prélèvements par l'ANCGE

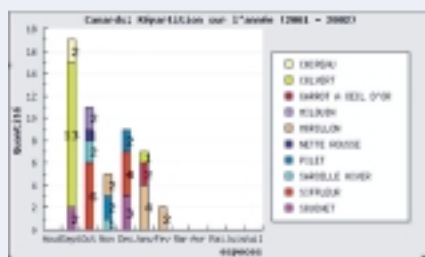
saison 2006-2007



Tous les chasseurs de gibier d'eau de France sont aujourd'hui conscients et convaincus de l'absolue nécessité d'apprécier le niveau des prélèvements d'oiseaux d'eau par la chasse. Cette donnée fondamentale, propriété et exclusivité des chasseurs, bien utilisée, peut et doit leur permettre de préserver voire de conforter leurs modes et pratiques de chasse. La connaissance des prélèvements d'oiseaux d'eau par la chasse bien loin d'être considérée comme un danger doit plutôt l'être à la fois comme une opportunité et une possible sécurité. C'est dans cette logique que s'inscrit l'ANCGE en vous proposant, une fois encore, d'enregistrer vos tableaux et de les lui communiquer soit en fin de saison sur papier, soit au fil de la saison, par informatique, sur son site spécialisé.

UNE DONNÉE ÉMINEMMENT SCIENTIFIQUE

Ce dossier majeur est suivi par Olivier Berthold et la Commission Scientifique de l'ANCGE qui comptent une fois de plus sur le volontariat et la motivation de l'ensemble des chasseurs de gibier d'eau.



La démarche intègre à la fois les prélèvements faits à la hutte et ceux faits à la botte ou à la passée. Plus vous serez nombreux à vous engager dans ce processus, plus les résultats obtenus seront porteurs d'enseignements.

POUR LES PRÉLÈVEMENTS FAITS À PARTIR DES INSTALLATIONS DE CHASSE DE NUIT

Pas de doublon ni de substitution à la procédure papier, légale et obligatoire, menée conjointement par l'ONCFS, la FNC et les FDC. Le plus de l'ANCGE en la matière est de vous proposer un suivi en ligne (sur internet) de vos prélèvements avec un indicateur permanent tant départemental que national. Vous pourrez ainsi, en contribuant à cette démarche, voir et faire évoluer en direct et en temps réel les prélèvements d'oiseaux d'eau durant l'année en cours (la démarche ONCFS-FNC-FDC ne permet un retour d'informations que plusieurs mois après la saison écoulée), par décade.

POUR LES PRÉLÈVEMENTS FAITS À LA BOTTE OU À LA PASSÉE

Tirs en dehors des installations de chasse de nuit, que ce soit au vol ou au posé. Pour l'instant aucun recensement national autre que celui que vous propose l'ANCGE n'est en place. La démarche est donc à la fois novatrice et déterminante. L'importance de votre implication est évidente. Le nombre de vos réponses sera la clé du succès... La balle est donc dans votre camp. Nous vous proposons de choisir entre deux supports de transmission des données, la fiche papier (voir au dos. N'hésitez pas à la photocopier si besoin pour vos amis) et le suivi en ligne sur



internet. Pour la chasse de nuit, ne procédez pour l'ANCGE que par Internet, le support papier étant votre carnet officiel de Prélèvements Hutte que vous devrez retourner via votre FDC.

LA FICHE PAPIER 2006-2007

Botte et passée uniquement. Vous la trouverez au verso. Remplissez-la méthodiquement et renvoyez-la à l'ANCGE en fin de saison (sauf si vous avez opté pour la formule en ligne).

LE CARNET DE PRÉLÈVEMENTS EN LIGNE

Pour les utilisateurs d'internet. Depuis l'ouverture 2005, nous avons mis à votre disposition le premier site de prélèvements en ligne avec comparaison des données départementales et une synthèse nationale mise à jour automatiquement. (Ne pas retourner la fiche papier dans ce cas). Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez dès aujourd'hui vous inscrire à ce réseau à l'adresse suivante : <http://canard55.free.fr> 350 chasseurs de gibier d'eau l'ont fait la saison passée. Les données seront traitées selon une méthode statistique, par espèce, par mode de chasse. Elles permettront aussi de constituer un réseau efficace de fournisseurs de données. À vous de jouer : chassez bien, recueillez bien, informez bien dans le but de chasser longtemps.

ANCGE





Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau
5 Avenue des Chasseurs – 75 017 PARIS
Tél : 01.47.64.64.90 – Fax : 01.46.22.82.53

Fiche individuelle de Prélèvements d'oiseaux d'eau – SAISON 2006-2007

Chasse à la botte et à la passée

N'indiquez aucun prélèvement à partir de l'intérieur d'une installation de chasse de nuit.

Nom-Prénom : Tél : e-mail :

Adresse :



ESPECES	3. 07	1. 08	2. 08	3. 08	1. 09	2. 09	3. 09	1. 10	2. 10	3. 10	1. 11	2. 11	3. 11	1. 12	2. 12	3. 12	1. 01	2. 01	3. 01	1. 02	2. 02	3. 02	total	
Oie des moissons																								
Oie rieuse																								
Oie cendrée																								
Canard siffleur																								
Canard chipeau																								
Sarcelle d'hiver																								
Sarcelle d'été																								
Canard colvert																								
Canard pilet																								
Canard souchet																								
Nette Rousse																								
Fuligule milouin																								
Fuligule morillon																								
Fuligule milouinan																								
Eider à duvet																								
Harelde Miquelon																								
Macreuse noire																								
Macreuse brune																								
Garrot à œil d'or																								
Râle d'eau																								
Poule d'eau																								
Foulque macroule																								
Huîtrier-pie																								
Pluvier doré																								
Pluvier argenté																								
Vanneau huppé																								
Bécasseau maubèche																								
Chevalier combattant																								
Bécassine sourde																								
Bécassine marais																								
Barge queue noire																								
Barge rousse																								
Courlis corlieu																								
Courlis cendré																								
Chevalier arlequin																								
Chevalier gambette																								
Chevalier aboyeur																								

3.07 signifie 3^{ème} décade de juillet (du 21 au 31 juillet) ; 2.10 signifie 2^{ème} décade d'octobre (du 11 au 20 octobre) ; etc...
 Indiquez lisiblement (en prenant soin de ne pas déborder sur les cadres des cases) le nombre d'oiseaux prélevé par espèce durant chaque décade.

Observations :